



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS REALISE 2021 ET PRIMITIF 2022

COMMUNE DE LARAJASSE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Budgets CCAS et ZA BEL AIR

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires suivant : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année son renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'approbation des comptes 2021 et le budget 2022 ont été votés le 17 mars 2022 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien de la vie communale.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles et bâtiments...), des dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

En 2021, la Commune a perçu 1 372 593,21 € de recettes de fonctionnement.

Et le budget primitif élaboré pour 2022 prévoit des recettes de fonctionnement pour 1 227 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles constituées par les dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et les salaires du personnel municipal.

En 2021 ces dépenses se sont élevées à 999 333,97 €.

Pour l'année 2021, elles ont été prévues à hauteur de 1 095 500 €.

L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses détermine le résultat de la section de fonctionnement et constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer tout ou partie de ses projets d'investissement (par paiement direct et/ou remboursement d'emprunts).

Pour 2021 celui-ci s'est élevé à 373 259,24 € et il est budgété à 131 500 € pour 2022.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement réalisées en 2021 et budgétées en 2022 sont les suivantes :

	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES				
		BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022		
	Charges de Gestion	738 000	700 745	776 500	-	-	-	Excédent antérieur reporté (002)	Part du RF n-1 reporté
Frais / bâtiments, matériels et employés	Charges à caractère général (11)	363 000	357 139	411 500	590 000	629 001	629 000	Impôts et Taxes (73)	
Reversements à la CDC	Atténuations de produits (14)	175 000	167 002	170 000	400 000	427 015	425 000	Taxes foncières et d'habitation	
Indemnités élus, service incendie et subventions	Autres charges de gestion (65)	198 000	175 997	193 000	108 000	120 149	115 000	Fonds de péréquation CDC + Droits de Mutation	
	Charges exceptionnelles (67)	2 000	608	2 000	82 000	81 837	80 000	CLECT	
	Charges de Personnel (12)	222 000	222 441	244 000	403 000	523 489	418 000	Dotations (74)	
	Autres	20 000	22 445	20 000	255 000	254 996	255 000	DGF	
	Dépenses imprévues (22)	20 000		20 000	148 000	268 493	163 000	DSR, DNP, Emplois d'avenir et Autres	
Valeur d'acquisition	VNC des actifs cédés (675)	-	22 445	-	95 000	97 412	95 000	Produits des services (70)	Redevances (cantine...) et Remboursements (locataires)
Plus Value	Différence sur réalisations (676)	-		-	90 000	122 691	94 000	Autres Produits	
PLU	Dotat. amortissements (6811)				85 000	80 854	80 000	Autres produits de gestion (75)	Locations (immeubles et pôle)
	Intérêts de la dette (66)	55 000	53 704	55 000	3 000	8 532	12 000	Atténuations de charges (13) et Transferts de la SI (042)	Remboursements / FP Travaux réalisés par Agents
	Intérêts à échéance (66111)	55 000	53 704	55 000	2 000	33 305	2 000	Produits exceptionnels (77), Différence sur réalisations (776)	Mandats annulés, Ventes d'actifs et Autres Exceptionnels
	Autres charges financières (668)							Immobilisations Corporelles (722)	
Transfert de la SF à la SI	Virt à la Sect* Investissement (023)	143 000	-	131 500				Produits Financiers (76)	
	TOTAL	1 178 000	999 334	1 227 000	1 178 000	1 372 593	1 227 000		
	Total hors cessions d'actifs et RF	1 035 000	976 889	1 095 500	1 178 000	1 350 149	1 227 000		
	RESULTAT SF				143 000	373 259	131 500		
	CAF				143 000	373 259	131 500		

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux (calculés sur la base des valeurs locatives des biens concernés) pour 2021 et 2022 (Cf. vote du Conseil Municipal du 17 mars de ne pas les modifier) sont de :

- ⇒ Taxe d'habitation : 14,76 %
- ⇒ Taxe foncière : 24,24% (dont 11,03% de part départementale transférée en 2020)
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 36,93 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2022 s'élève à environ 425 000 € (versus 427 015 € en 2021).

A noter que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est pas gérée au niveau de la Commune mais à celui de la Communauté de Communes.

d) Les dotations de l'Etat :

La Dotation Générale de Fonctionnement a été 254 996 € en 2021 et devrait s'établir aux environs de 255 000 € en 2021 (alors qu'elle était de 299 869 € en 2014).

Fort heureusement pour notre budget cette baisse de la DGF avait été en partie compensée par d'autres dotations liées à son statut de commune rurale de moyenne montagne.

Et ces dotations spécifiques (DNR et DSR), qui avaient elles-mêmes baissé en 2017, ont vu leur montant augmenté en 2019 et maintenu en 2020 puis 2021 (retour au statut de commune parmi les moins favorisées, leur nombre ayant été rehaussé de 10 000 à 12 000).

a) Généralités

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

En recettes : deux grands types de recettes coexistent à savoir d'une part les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou les cessions d'actifs et d'autre part les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle école, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Le résultat des exercices antérieurs vient enfin s'additionner aux dépenses ou aux recettes selon qu'il soit négatif ou positif.

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement réalisées en 2021 et budgétées en 2022 sont les suivantes :

	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES				
		BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022		
	Dépenses d'équipements	1 299 341	213 870	1 802 985	656 759	656 759	1 063 726	Excédent antérieur reporté (001)	RIN-L reporté
Acquisitions, terrains, matériels etc.	Immobilisations corporelles (21)	497 000	180 004	306 500	143 000		131 500	Vir de la SF (021)	RSF N de clôture
Constructions	Immobilisations en cours (23)	802 341	33 866	1 496 485				Produits des cessions (24)	Ventes d'actifs
	Remboursement d'emprunts (16)	35 000	36 012	40 000	-	22 445	-	Opérations d'ordre (040/041)	VNC+MPV des cessions + frais à amortir (PLU), régularisations
	Autres	25 000	23 441	40 000	525 082	530 686	418 259	Dotations (10)	
	Dépenses imprévues (02)	20 000		20 000	163 009	164 380	33 000	FACTVA (10222)	
Heures personnel communal en immob, MV de cessions... FLE	Opérations d'ordre (040/041)		20 623	10 000	12 000	16 224	12 000	Taxe aménagement (10226)&Dons (1025)	
	Divers (10)				350 082	350 082	373 259	Excédents de Fonctionnement (1068)	Transfert de la SF N-1
PLU, études etc...	Immobilisations Incorporelles (20)	5 000	2 818	10 000	500	1 159	500	Emprunts et dettes assimilés (16)	
	Subventions versées (13)			1 000	-	-	-	Emprunts (1641)	
	Titres de participations (26)				500	1 159	500	Dépôts&cautions reçus+avances (165+238)	
	Autres Immobilisations Fin. (27)				34 000	126 000	270 000	Subventions d'investissements (13)	
					24 000	24 000	260 000	Etat & Etablissements nationaux (1321/2/8)	Réserves parlementaires / Région / FSL
						93 650		Département (1323)	
					5 000		5 000	DETR (1341)	Dotat+ Territoires Ruraux
					5 000	8 350	5 000	Amendes de police (1342)	
	TOTAL	1 359 341	273 323	1 883 985	1 359 341	1 337 048	1 083 985		
	TOTAL hors réserves et opérations d'ordre	917 000	252 699	1 452 300	209 500	307 763	315 500		
	RESULTAT SI				-	1 063 726	0		
	Cash Flow (= RSI+/- 040 - 24 - 1068 - 1641 - 001)				- 1 149 841	55 064	- 1 568 485		
	Cessions					1 821			
	Investissements non réalisés				442 341	1 106 642	431 485		
	Cash Flow SI après réserves et cessions				- 707 500	56 885	- 1 137 000		
	Cash Flow Global (CF RSF + CF RSI)				- 564 500	430 144	- 1 005 500		

- Rénovation de l'église de l'Aubépin ;
- Début des travaux de mise en conformité du séparatif des eaux à Larajasse ;
- Travaux de rénovation et d'aménagement extérieur de la Maison des Associations à l'Aubépin ;
- Acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse utilisé par nos services techniques ;
- Réparation du préau sur la place du Soleil Couchant à Larajasse ;
- Balisage des sentiers de randonnée.

IV. Budgets CCAS et ZA BEL AIR

La Commune possède deux budgets complémentaires au budget principal :

a) CCAS (Centre Communal d'Action Social) :

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...).

Son Budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

Pour 2021 ses dépenses se sont montées à 7 555,50 € (aides aux personnes en difficulté, paniers garnis aux personnes âgées faute d'avoir pu organiser de repas, achat de poissons pour l'étang de Lafay dont il a la gestion...) pour 4 923,16 € de recettes (vente des cartes de pêche, dons etc...) d'où, cumulé avec les 2 501,19 € de résultat 2020 reporté, un résultat légèrement négatif de 131,15 €.

Pour 2022 le Budget s'élève à 10 711 €.

b) ZA (Zone Artisanale) de BEL AIR :

Initiée en 2012, cette ZA (Zone Artisanale à la sortie du village de Larajasse en direction de Saint Symphorien) de plus de 6 000 m² a connu sa première vente de terrain en 2015, ses deux suivantes en 2017 et la dernière en 2020.

Son Budget (annexe au Principal) devrait se monter au final aux environs de 325 000 € financés par 150 000 € de ventes desdits terrains, 80 000 € de subventions du Département et donc une prise en charge d'environ 95 000 € par la Commune.

A ce jour l'impact sur le Budget Principal est de seulement 34 440 € (98 545 € en immobilisations financières moins 61 106 € en dette CT mais avec encore près de 50 000 € de travaux d'aménagement à venir).

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Synthèse :

Le Budget 2022 a été globalement bâti sur les mêmes bases budgétaires que 2021 avec des Dépenses et des Recettes en augmentation contenue d'environ 5 % (essentiellement pour tenir compte de l'inflation) et selon toujours les mêmes principes de prudence (marge de sécurité de 10% sur les charges comme sur les recettes). D'où un Résultat de Fonctionnement prévisionnel à 131 500 € qui correspond bien entendu à un minimum à optimiser.

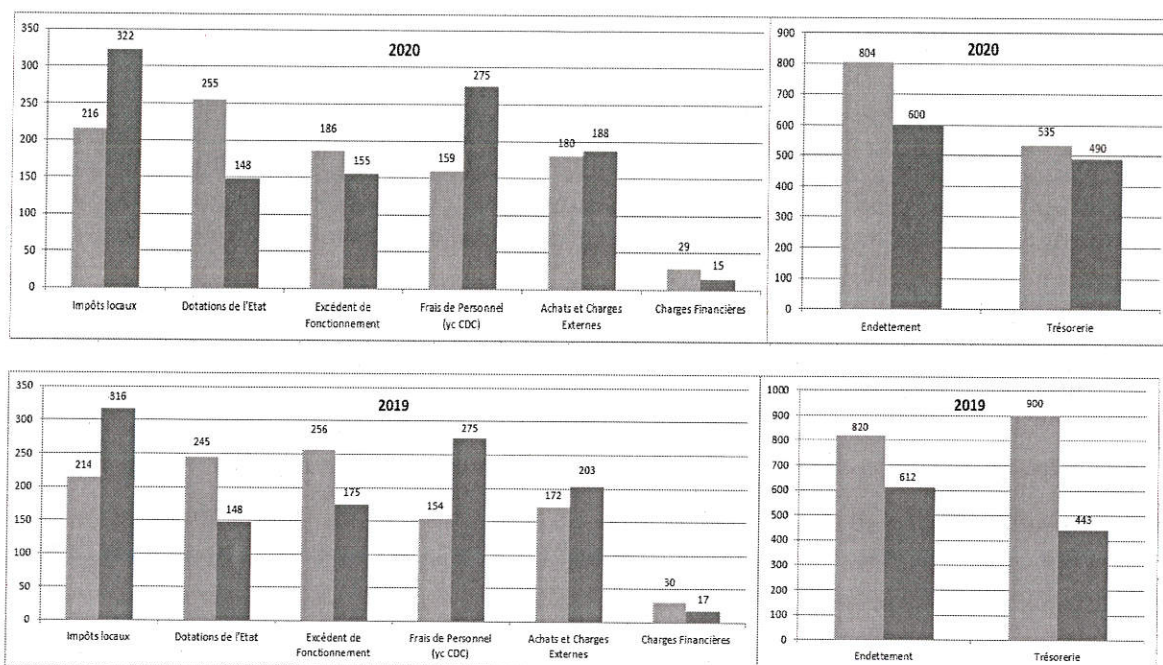
Au niveau de la Section d'Investissement, du fait des importants investissements programmés mais non réalisés sur 2021 (près de 600 K€) et ceux prévus sur 2021 (près de 900 K€) soit plus de 1,5 M€ au total, le résultat 2022 budgété apparaît, hors résultats reportés des années précédentes, fortement négatif de plus de 1 M€ (d'où un impact équivalent sur la trésorerie) mais qui correspond en réalité à ce qui avait été prévu sur 2 ans. Ainsi, malgré des subventions et FCTVA (remboursement de TVA) limités, nous devrions conserver au moins 400 K€ de réserves à fin 2022, voire plus si nous obtenons un minimum de subventions (non budgétées) allouées à des projets futurs (comme celui de la Résidence Senior) ou passés (Terrain Synthétique).

Et donc, même dans l'hypothèse (des plus improbables) de la réalisation de 100% des dépenses de Fonctionnement comme d'Investissement et des Recettes au minimum budgété... nous devrions conserver encore au moins 500 K€ de Trésorerie en fin d'année.

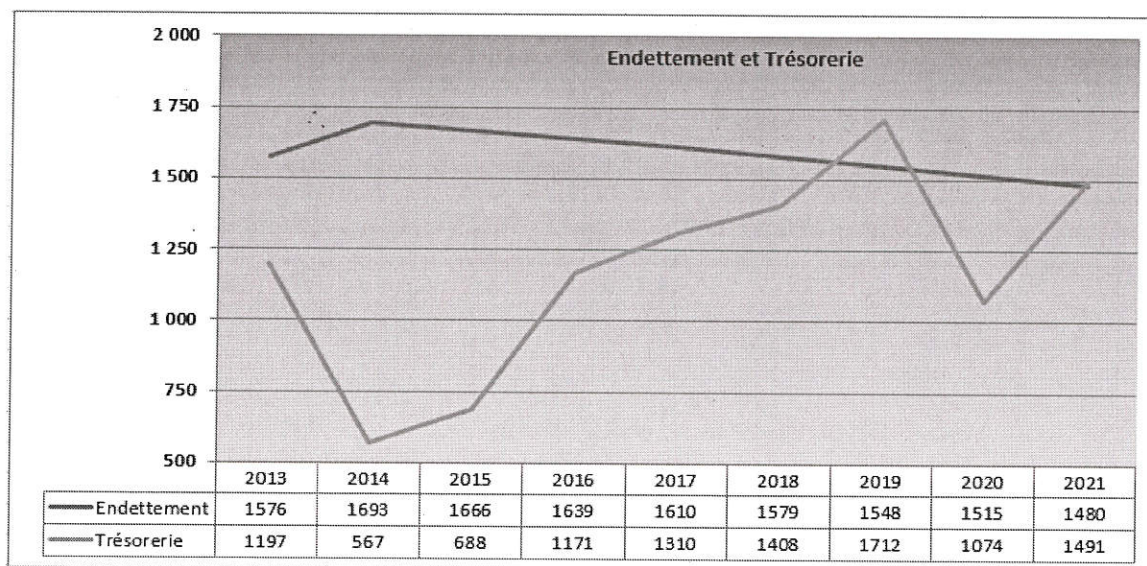
A noter enfin que l'ensemble de ces Budgets a été bâti sur une base inchangée de la fiscalité communale (hors évolution des valeurs locatives sur lesquelles nous n'avons pas la mainmise).

b) Principaux ratios et graphiques en comparaison avec les communes de même strate :

Par Habitant (en €) : Larajasse  / Moyenne des Communes de même taille 



c) Etat de la dette et de la Trésorerie :



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Larajasse le 18 mars 2022

Le Maire,
Fabrice BOUCHUT



